



**CMD 26-H100.17**

Date: 2026-06-23

**Mémoire de la  
Nation Wendat**

**Written Submission from the  
Wendat Nation**

À l'égard des

In the matter of the

**Laboratoires Nucléaires Canadiens**

---

**Canadian Nuclear Laboratories**

---

Demande concernant la modification de  
leur permis et du fondement  
d'autorisation pour l'installation de  
gestion des déchets de Gentilly-1

Application to amend the licence and  
licensing basis for the Gentilly-1 Waste  
Facility

**Audience par écrit fondée sur des  
mémoires**

**Hearing in writing based on written  
submissions**

Juillet 2026

July 2026



**ONYIONHWENTSÏIO'**

255, PLACE CHEF MICHEL LAVEAU  
WENDAKE (QUÉBEC) GOA 4V0

T. 418 842-3767 | WENDAKE.CA

**PAR COURRIEL**

**Wendake, le 23 juin 2026**

**Natalie Dormer**  
**Agente en politiques**  
**Division de la consultation et de la mobilisation des Autochtones**  
**Commission canadienne de sûreté nucléaire**  
**natalie.dormer@cnscccsn.gc.ca/Tél : 343-540-7411**

---

**Objet : Modification de l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1 - Documents à l'intention de la Commission et autres documents d'audience**

---

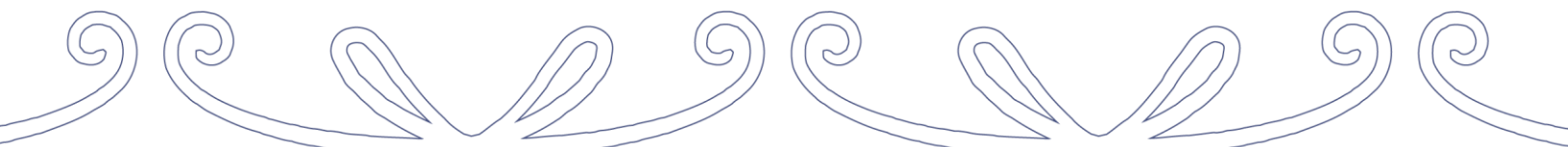
Madame Dormer,

La présente concerne l'objet en titre et fait suite au courriel que vous avez adressée à l'équipe des consultations de la Nation Wendat, le 05 mai 2026.

Comme vous savez, dans l'arrêt *Sioui*, la Cour suprême du Canada a reconnu de façon unanime que le Traité huron-britannique de 1760 offrait une protection constitutionnelle aux droits et libertés de la Nation Wendat, et ce, sur l'ensemble du Onyionhwentsïio'. Les coutumes wendat protégées par le Traité incluent entre autres la chasse, la pêche, la cueillette et l'extraction de plantes médicinales et de fruits, l'aménagement d'abris, la possibilité de faire des feux aux endroits de notre choix, de pratiquer nos rites religieux et autres activités de nature coutumière, religieuse et commerciale.

Le Traité protège le droit au territoire et à sa jouissance paisible. Le territoire principal couvert par le Traité, le Onyionhwentsïio', est illustré sur la carte en annexe. Le Traité ne contient aucune clause d'extinction ou de cession des droits ancestraux de toute nature, dont le titre aborigène, sur ce territoire. Ces droits sont donc pleinement effectifs et demeurent protégés constitutionnellement.

Concernant la présente consultation, la Nation Wendat ne demandera aucun approfondissement supplémentaire. Toute modification au projet ou autre aménagement devra faire l'objet d'une nouvelle consultation en bonne et due forme auprès de la Nation Wendat.



Soulignons également que les effets cumulatifs du développement demeurent une préoccupation importante pour la Nation Wendat. La modification réglementaire ainsi que la démolition des installations nucléaires Gentilly-1 s'additionne à la colonisation du territoire wendat qui a cours depuis des siècles, et donc à tous les aménagements existants, ce qui entraîne cumulativement des impacts majeurs sur les droits, activités et intérêts de la Nation Wendat.

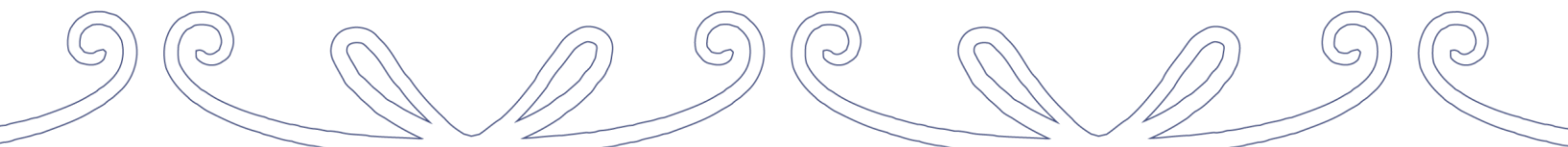
Si vous avez des questions, je vous prie de vous adresser directement à Naomi Leduc à [Naomi.Leduc@wendake.ca](mailto:Naomi.Leduc@wendake.ca).

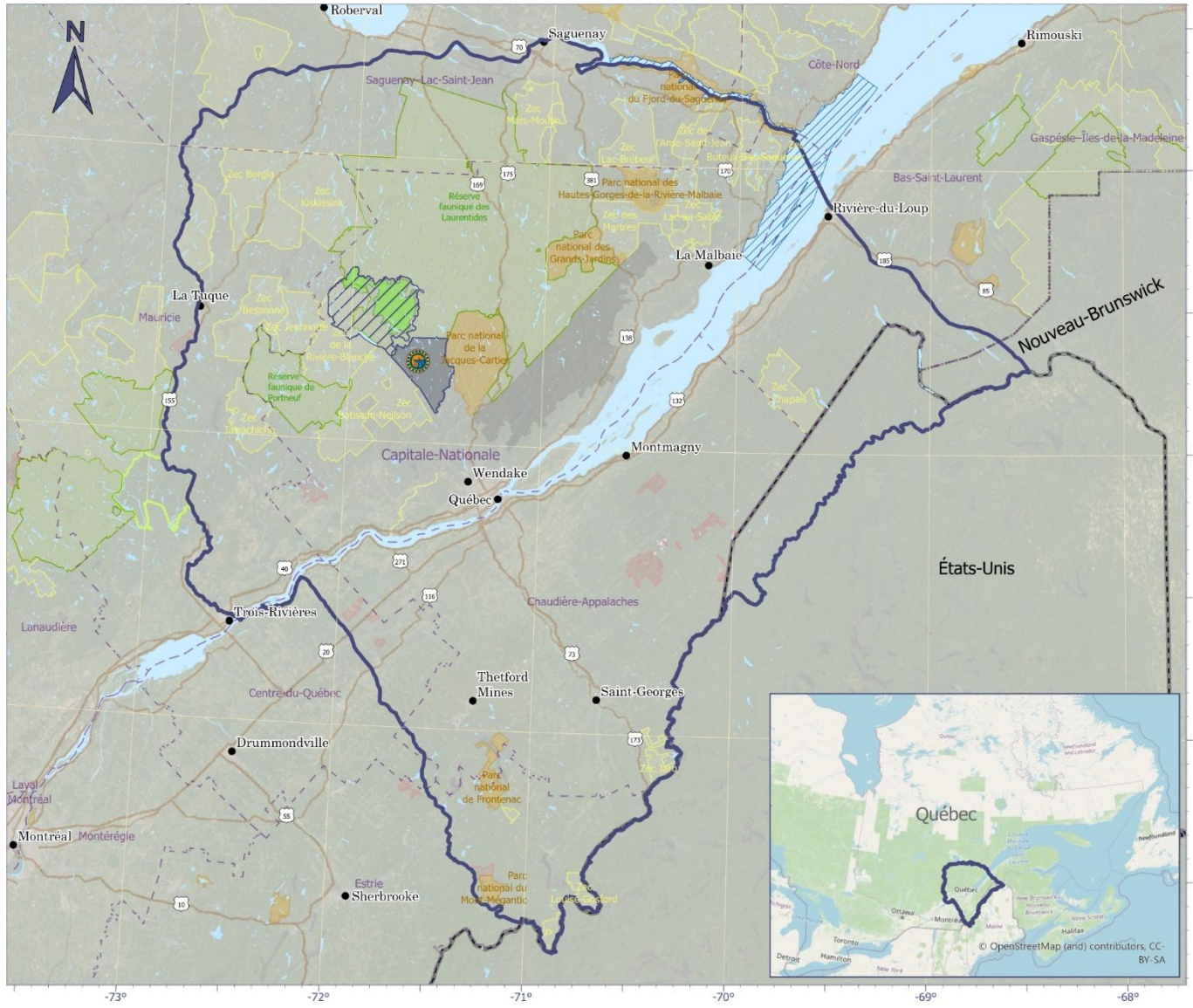
Veillez agréer, madame Dormer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Vincent Bourret  
Directeur, Onyionhwentsiio'

P.j. Carte du Onyionhwentsiio'





# Onyionhwentsiio'

Territoire principal sur lequel  
la Nation Wendat  
affirme ses droits protégés  
par le Traité Huron-Britannique  
de 1760

(R. c. Sioui, Cour suprême du Canada, 1990)

Sous toutes réserves  
des droits et intérêts  
de la Nation Wendat

- Onyionhwentsiio'
- Aire protégée Ya'nienhonhdeh
- Massif de forêt intact (Ya'nienhonhdeh)
- Réserve faunique ZEC - Zone d'exploitation contrôlée
- Parc national du Québec
- Parc national du Canada
- Parc régional
- Parc marin du Saguenay-St-Laurent
- Terre du Séminaire
- Région administrative
- Frontières provinciales
- Frontières nationales
- Routes

0 25 50 100 km  
1:1 400 000



Système de coordonnées :  
NAD 1983 Quebec Lambert;  
Données administratives :  
Forêt ouverte 2024  
Réalisation :  
© CNW, PB 2025/0430